ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Diffusion

Question écrite n° 8638

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation des diffuseurs de presse. Cette profession, par le biais de l'Union nationale des diffuseurs de presse, qui federe les 36 000 marchands de journaux de notre pays, s'est engagee, depuis plus de cinq ans, dans un processus de reflexion et de negociation, au terme duquel est apparue la necessite d'ameliorer la remuneration des diffuseurs de presse francais, qui est, a ce jour, la plus faible d'Europe. C'est dans ce contexte que les editeurs francais viennent d'engager un vaste plan de reforme des Nouvelles messageries de la presse parisienne, auquel deux objectifs ont ete clairement assignes : la baisse des couts de distribution des editeurs et l'amelioration de la remuneration des diffuseurs. Cette reforme, appuyee par les pouvoirs publics, comporte un important volet social qui requiert aujourd'hui l'intervention de l'Etat par le biais des procedures FNE. il lui demande dans quelle mesure l'etat entend intervenir pour permettre a la presse francaise de disposer des moyens necessaires a sa survie et a son developpement.

Texte de la réponse

Lorsque a ete mis en place un dispositif d'urgence d'aide a la presse ecrite en juin dernier, le ministre de la communication a precise que cet effort exceptionnel devrait s'accompagner d'une action sur les structures de l'impression et de la distribution, particulierement en ce qui concerne la presse parisienne et nationale d'information generale. Il rejoint d'ailleurs dans cette analyse les editeurs concernes, pour qui les difficultes de la presse resultent de la combinaison de charges excessivement lourdes et rigides, de la diminution de ses ressources publicitaires et d'un volume insuffisant de ventes. Dans cette perspective, il porte une attention toute particuliere aux initiatives qui favoriseraient la reconquete, par les editeurs, de leurs lectorats. A cet egard, le reseau de diffusion peut jouer un role tout a fait determinant dans la reussite des strategies visant a renforcer l'efficacite des dispositifs de vente. C'est pourquoi la perspective, ouverte par la mise en oeuvre du plan de modernisation des NMPP, d'une revalorisation de la remuneration d'une partie significative du reseau de detail, parallelement a la reduction substantielle des couts de distribution exposes pour le compte des editeurs, a decide les pouvoirs publics a accompagner ce plan dans son volet social, par le biais de procedures FNE. Un accord avec les NMPP precisant les objectifs et les modalites de l'intervention de l'Etat sur ce point est intervenu le 27 decembre 1993.

Données clés

Auteur : M. Girard Claude
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8638
Rubrique : Presse
Ministère interrogé : communication
Ministère attributaire : communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE8638

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4316
Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 368